

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : AQUADUR-2K-Comp.A
 Code du produit : 20-2-A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel. Industriel.
 Utilisation de la substance/mélange : Enduit époxy à deux constituants eau-chainable

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALCHIMICA
 13, ORIZOMILON STR. - EGALEO
 12244 ATHENS - GREECE
 T +30-210-5691336 - F +30-210-5619287
alchimica@alchimica.com - www.alchimica.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 210-7793777

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|--------|---------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Ελλάδα | Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglia. Kyriakou" | 11527 Athens | +30 10 779 3777 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2 H319
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700), Reaction product:bisphenol-F-(epichlorhydrin) epoxy resin, oxiranne, dérivés mono[(alcooolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

AQUADUR-2K-Comp.A

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH

: EUH205 - Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) | (n° CAS) 25068-38-6 (Numéro CE) 500-033-5 (Numéro index) 603-074-00-8 | 50 - 80 | Xi; R36/38 R43 N; R51/53 | Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Reaction product:bisphenol-F-(epichlorhydrin) epoxy resin | (n° CAS) 28064-14-4 | 20 - 50 | Xi; R36/38 R43 N; R51/53 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411 |
| oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 | (n° CAS) 68609-97-2 (Numéro CE) 271-846-8 (Numéro index) 603-103-00-4 | 10 - 15 | Xi; R38 R43 | Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 |

Limites de concentration spécifiques:

| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques: DSD/DPD | Limites de concentration spécifiques: Calculateur CLP |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) | (n° CAS) 25068-38-6 (Numéro CE) 500-033-5 (Numéro index) 603-074-00-8 | (C \geq 5) Xi;R36/38 | (C \geq 5) Eye Irrit. 2, H319 (C \geq 5) Skin Irrit. 2, H315 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

AQUADUR-2K-Comp.A

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. amines.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Porter des gants de protection
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires : Porter un masque adéquat.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Incolore.
- Odeur : caractéristique.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

AQUADUR-2K-Comp.A

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|
| pH | : Non applicable |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : > 65 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1.1 - 1.2 g/cm ³ |
| Solubilité | : les solvants organiques. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : 700 - 1100 cP |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque une irritation cutanée. pH: Non applicable |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. pH: Non applicable |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

AQUADUR-2K-Comp.A

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

AQUADUR-2K-Comp.A

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AQUADUR-2K-Comp.A

| | |
|------------------------------|---------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucun renseignement disponible. |
|------------------------------|---------------------------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Recommandations pour l'élimination des déchets | : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| Ecologie - déchets | : Éviter le rejet dans l'environnement. |

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR) | : 3082 |
| N° ONU (IMDG) | : 3082 |
| N° ONU (IATA) | : 3082 |
| N° ONU (ADN) | : Non applicable |
| N° ONU (RID) | : Non applicable |

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID) | : Non applicable |
| Description document de transport (ADR) | : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E) |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

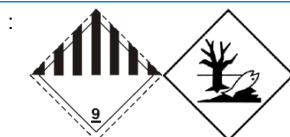
ADR

| | |
|---------------------------------------------|-----|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : 9 |
| Étiquettes de danger (ADR) | : 9 |

AQUADUR-2K-Comp.A

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9

Étiquettes de danger (IMDG) : 9



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9

Étiquettes de danger (IATA) : 9



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

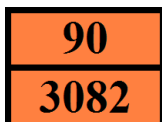
Code de classification (ADR) : M6
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

AQUADUR-2K-Comp.A

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Dispositions spéciales d'emballage (ADR) | : PP1 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) | : MP19 |
| Catégorie de transport (ADR) | : 3 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) | : V12 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) | : CV13 |
| Danger n° (code Kemler) | : 90 |
| Panneaux oranges | : |



| | |
|--------------------------------------------------|-------|
| Code de restriction concernant les tunnels (ADR) | : E |
| Code EAC | : •3Z |

- Transport maritime

| | |
|-------------------------------------------|--------------|
| Dispositions spéciales (IMDG) | : 274, 335 |
| Quantités limitées (IMDG) | : 5 L |
| Quantités exceptées (IMDG) | : E1 |
| Instructions d'emballage (IMDG) | : P001, LP01 |
| Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) | : PP1 |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG) | : IBC03 |
| N° FS (Feu) | : F-A |
| N° FS (Déversement) | : S-F |
| Catégorie de chargement (IMDG) | : A |

- Transport aérien

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : E1 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Y964 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 30kgG |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : 964 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : 450L |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : 964 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : 450L |
| Dispositions spéciales (IATA) | : A97, A158, A197 |
| Code ERG (IATA) | : 9L |

- Transport par voie fluviale

| | |
|--------------------|-------|
| Non soumis à l'ADN | : Non |
|--------------------|-------|

- Transport ferroviaire

| | |
|--------------------------|-------|
| Transport interdit (RID) | : Non |
|--------------------------|-------|

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

AQUADUR-2K-Comp.A

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 4)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Is not subject of the 12. BImSchV (Hazardous Incident Ordinance)

Danemark

Classification remarks : Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

Recommendations Danish Regulation : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
People who have eczema or allergy to epoxy, may not work with the material
The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with epoxy resins and isocyanates must be observed during use and disposal

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| EUH205 | Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau |
| R38 | Irritant pour la peau |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| N | Dangereux pour l'environnement |
| Xi | Irritant |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit